

SERVICE ENFANCE
Directeur Mehdi MARION
Directeur adjoint Johann BRESSON
En concertation avec l'Équipe d'Animation
01 sept 2019



Avenue du Vercors, 26120 Montmeyran
04 75 59 49 61 - www.montmeyran.fr
laperi-montmeyran@orange.fr

DOCUMENT DES ACCUEIL DE LOISIRS « LA PERI »
VACANCES SCOLAIRES ET MERCREDIS

PROJET PEDAGOGIQUE

VILLE DE MONTMEYRAN

Document obligatoire à disposition des familles.

(Décret du 26/7 2006, intégrés au Code de l'Action Social et des Familles,
articles R227-23 à 26)

Introduction

La Ville de Montmeyran veut promouvoir des activités d'éveil et de loisirs hors temps scolaire grâce à une politique Enfance Jeunesse qui œuvre pour faciliter le passage de l'état d'enfant à celui d'adulte.

À partir d'un maillage cohérent entre les différents accueils municipaux (accueil de loisirs, garderie périscolaire, Temps d'Accueil Périscolaire, conseil municipal d'enfants ..., encadrées par des équipes d'animation dont la professionnalisation doit être maintenue, l'enfant ou le jeune pourra trouver des moyens de découvrir, partager et rencontrer.

Les structures de la Ville de Montmeyran proposent une véritable complémentarité quant à l'éducation. À travers un programme d'activité qui privilégie les notions telles que le respect, la tolérance, la citoyenneté, le droit à la différence, le plaisir, la découverte, le partage, les apprentissages, ..., sont mises en valeur. De plus, des actions à vocations écologiques, citoyennes et intergénérationnelles sont et pourront être développées ainsi que la mise en place d'activités « porteuses ».

Le projet pédagogique vient appuyer cette politique Enfance Jeunesse.

I- CADRE DE VIE :

A- Présentation de l'Accueil de Loisirs :

L'accueil de loisirs « La Péri » est mis en place par la municipalité de Montmeyran.

Il peut accueillir jusqu'à 40 enfants : 24 enfants de plus de 6 ans et 16 enfants de moins de 6 ans. L'accueil est ouvert tous les mercredis ainsi que les vacances scolaires de 7h30 à 18h15. L'accueil de loisirs accueille les enfants de leur 4 ans jusqu'à l'été précédant leur rentrée au collège sur deux groupes d'âge :

- Les petits : 4/6 ans
- Les grands : 7/11 ans

B- Implantation géographique :

Avenue du Vercors ; 26120 Montmeyran. Enceinte du groupe scolaire Roger Marty.

C- Description des lieux :

L'accueil de loisirs est structuré en deux bâtiments : un bâtiment pour chaque groupe d'âge. Tous les bâtiments sont dotés de sanitaires. Ces espaces garantissent la sécurité physique, morale et affective des enfants par leur aménagement, par leur utilisation et par un affichage organisé.

À l'intérieur du bâtiment des grands, nous pouvons trouver le bureau de la direction, une salle polyvalente (qui sert de salle de restauration, de salle d'accueil et de salle d'activités), le coin lavabo cuisine, la réserve pédagogique et un WC.

À l'intérieur du bâtiment des maternelles, nous retrouvons le même aménagement mais avec une petite salle temps calme en place du bureau de direction et avec un espace sanitaire adapté. La salle polyvalente sert également de dortoir lors des temps de sieste / repos. Le bâtiment est soumis à une visite de la Direction de l'Action Médico-sociale Territoriale et de l'Insertion qui émet un avis quant au fonctionnement et à l'accueil d'enfants de moins de 6 ans. De même, une organisation spécifique pour ce groupe d'âge est mise en place par l'équipe d'animation.

A cela s'ajoute un environnement extérieur favorable à la pratique des activités extérieures : Espace vert clos, terrain goudronné, espaces de jeux pour chaque tranche d'âge.

D- Les activités :

1- Proposition :

Nous proposons différents domaines d'activités afin de proposer un large choix aux enfants et diversifier l'existant en dynamisant nos pratiques. Nos activités sont orientées vers le jeu en général, les réalisations collectives d'art plastique et les jeux sportifs.

Afin de préparer au mieux les sessions, une réunion est programmée par l'équipe d'animation en amont de celles-ci afin de travailler sur les plannings et sur les projets qui peuvent être élaborés.

Les activités proposées peuvent être répertoriées de la manière suivante :

- le jeu sous plusieurs déclinaisons : jeux sportifs, jeux extérieurs, jeux de société, grands jeux, jeux de construction,...
- les activités d'expressions manuelles, artistiques, plastiques, corporelles ;
- les activités autour de la nature ;
- les activités physiques et sportives ;
- les activités scientifiques ;
- les activités multimédia ;
- les sorties : piscine, ludothèque, cinéma, spectacle,...

Il est à savoir que nous faisons parfois appel à des prestataires de service afin d'organiser des sorties. Par exemple : sortie ferme, parc d'attraction, laser-game, patinoire, piscine,...

2- Partenariat :

L'accueil de loisirs met en place un partenariat avec différents services de la municipalité ainsi que différentes structures :

- le Service Technique ;
- la médiathèque ;
- les prestataires de Service ;
- les associations sportives et culturelles (salles, terrains, échanges...)

-etc.

3- Matériel Pédagogique:

L'accueil dispose d'un matériel de base important mais qui est complété aux vues des types d'activités proposées. Nous veillons à ce que la régie soit bien équipée afin de privilégier le travail des animateurs. Un document interne recense le matériel disponible.

De nombreux ouvrages pédagogiques disponibles et un accès internet facilitent aussi le travail de préparation des activités.

E- L'équipe d'animation :

La direction a pour mission :

- Être responsable du fonctionnement et de l'organisation de la structure ;
- L'animation et l'encadrement de l'équipe ;
- L'organisation interne : appel et pointage, détailler les fiches sanitaires pour un meilleur suivi, la gestion des animateurs... ;
- La gestion financière, matérielle et administrative ;
- Les relations avec les différents partenaires ;
- Les relations avec les familles ;
- La formation des animateurs, le suivi et la validation des animateurs stagiaires ;
- Elle est garante de la sécurité physique et affective des enfants ;
- Elle est garante de la mise en œuvre du projet pédagogique et veille à ce qu'il soit respecté.

Les animateurs, quant à eux, ont pour mission :

- L'animation des différents moments de la journée en prenant en compte le développement de l'enfant ;
- Assurer la surveillance des enfants hors temps d'animation (repas, temps libre, transports) ;
- Veiller aux règles d'hygiène ;
- La connaissance des particularités de chaque enfant ;
- L'accueil des enfants ;
- La préparation des activités, leur mise en place, le rangement ;
- Ils sont garants de la sécurité physique et affective de chaque enfant et du respect des lieux et du matériel, ainsi que de l'application des règles de vie ;
- Ils s'engagent à mettre en œuvre le projet pédagogique et les projets d'activités définis en équipe ;
- Ils favorisent le lien avec les familles ;
- Ils participent aux réunions de préparation, d'évaluation et de bilan.

Il est à noter qu'une équipe d'entretien municipale est présente quotidiennement afin de faire le ménage dans les bâtiments.

II- PRESENTATION DU FONCTIONNEMENT :

A- Les horaires :

L'accueil de loisirs est ouvert de 7h30 à 18h15. Les mercredis hors vacances scolaires, l'accueil à lieu sur les mêmes plages horaires.

L'organisation de la journée se passe de la manière suivante :

Journée type :

7h30-9h00 :	-Accueil des enfants et pointage.
9h00 :	-Répartition des enfants dans leur groupe.
9h05- 9h20 :	- Petite collation matinale.
9h20 :	-Présentation de la journée.
9h30 :	-Début des activités.
11h30-12h00 :	-Rangement et temps calme.
12h00-12h15 :	-Aide dans la mise en place des couverts pour le repas. -Passage aux toilettes et lavage de mains.
12h15-13h15:	-Repas.
13h15-14h :	- Débarrassage des tables, rangement. -Passage aux toilettes et lavage de mains. -Temps calme pour les plus grands, temps de repos (tous les enfants sont allongés dans un premier temps, puis sieste pour ceux qui dorment dans un second temps) pour les maternels. - (Accueil des enfants les mercredis d'école).
14h-16h :	-Reprise des activités.
16h-16h15 :	- Rangement. -Temps calme. -Passage aux toilettes et lavage de mains.
16h15 :	-Goûter.
16h45 :	-Temps libre.
17h-18h15	-Temps libre et départs échelonnés..

B- Le repas :

Le repas est pris entre 12h15 et 13h15 et le goûter entre 16h15 et 16h45. Ce moment doit être considéré comme un moment convivial. Chacun est invité à goûter les aliments. Afin de responsabiliser les enfants, ils participent à la mise en place des tables. L'équipe d'animation souhaite que le repas soit aussi un moment d'éducation à la santé (soin et hygiène, prise de conscience de l'intérêt de manger équilibrer).

La fabrication des repas est assurée par un traiteur privé. Les repas nous sont livrés vers 11h30 en liaison chaude, les plats sont vérifiés puis répartis et servis par les animateurs

Les enfants, à partir du groupe des Petits, peuvent se servir eux-mêmes afin qu'ils prennent conscience de leur place au sein d'un groupe. Ils doivent manger ce qu'ils se sont servis. Il vaut mieux alors se servir plusieurs fois qu'une seule fois en grande quantité. Une organisation est privilégiée de façon à ce que les enfants débarrassent leur table en mettant

d'un côté les déchets et de l'autre tous les couverts utilisés (verres, couteaux, fourchettes, cuillères, assiettes, ...)

Les salles de chaque structure dispose de table plusieurs tables pouvant accueillir chacune six à huit personnes.

Le goûter est préparé et distribué au dernier moment par les animateurs de chaque groupe.

Une liste d'effectifs prévisionnels est envoyée au traiteur une semaine à l'avance en fonction des groupes d'âges et des spécificités de chacun : allergies, religion, régimes. Un rectificatif réel à lieu quotidiennement.

C- Les règles de vie :

1- Les règles de vie « Enfant » :

Les règles de vie ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants. Elles ont été travaillées avec les enfants (et pourront être complétées et retravaillées avec eux). Elles sont affichées afin de permettre à chacun de s'y référer facilement. Elles sont expliquées aux nouveaux enfants qui arrivent en milieu de session et une visite des locaux est programmée. Cette dernière est faite par des enfants volontaires du groupe.

Les interdits, le négociable, les sanctions, les renvois seront l'affaire de tous. De ce fait, le choix pédagogique de l'équipe est d'amener toute personne appartenant au centre à réfléchir sur ces règles de vie, de les lister et d'en choisir les sanctions. Les règles ne sont pas immuables : elles peuvent évoluer.

2- Les règles de vie « Animateurs » :

L'équipe d'animation est soumise à des règles de fonctionnement qui régissent l'organisation et le comportement à adopter sur la structure. Ce document est à signer à chaque session par tout le personnel d'animation.

D- La vie quotidienne :

1- L'accueil du matin et du soir :

C'est un temps de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h15 où la liaison entre l'accueil de loisirs et la famille est importante.

Les animateurs sont disponibles auprès des enfants et proposent des activités en autonomie. C'est un moment qui permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses camarades et les animateurs. Diverses activités sont proposées : lire, jouer, dessiner, discuter, ne rien faire. L'animateur est disponible et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé. Son rôle est de permettre à chacun de se retrouver dans le lieu. Cela peut passer par la discussion avec un enfant, jouer avec un autre, lire une histoire, faciliter la rencontre de plusieurs enfants autour d'un jeu de société... sans oublier d'être disponible auprès des parents pour répondre aux questions, donner des informations,...

La responsabilité de l'équipe s'arrête dès que l'enfant est confié à la personne chargée de le récupérer. S'il y a plusieurs enfants, ils lui seront remis en même temps. La transmission de responsabilité se fait à l'accueil piéton. L'enfant ne sera confié qu'aux personnes majeures identifiées au préalable par le tuteur légal. Aucun mineur n'est autorisé à partir seul ou avec un autre mineur. Tout changement est à faire par écrit ou par mail : départ plus tôt, autre personne qui vient chercher l'enfant,...

Une pièce d'identité sera demandée à toute nouvelle personne venant récupérer un enfant. Les parents pourront connaître les plannings de la semaine selon le groupe d'enfants sur le panneau d'affichage ainsi que le menu. La réussite de l'accueil joue sur l'envie des parents à y laisser son enfant et sur l'envie de l'enfant à rester. C'est un moment d'intégration pour les enfants.

2- Le temps libre (et temps calme) :

Les enfants sont en temps libre à l'intérieur ou à l'extérieur. Du matériel est mis à disposition : jeux de sable, jeux de société, livres, feuilles et crayons/feutres, ...

Chaque animateur a un lieu spécifique de surveillance afin de couvrir une partie du secteur où les enfants sont en temps libre. L'ensemble des animateurs en surveillance permettent de visualiser tout l'espace. Ce temps permet aussi un temps de pause pour l'équipe d'animation (obligatoire pour chacun) : à définir quotidiennement en fonction de l'organisation de la journée entre animateurs et avec l'accord du directeur.

E- La communication :

En termes de communication, le Service Enfance édite un programme d'activité pour chaque période scolaire (mercredi) ainsi que pour chaque période de vacances scolaires qui reprend tous les éléments nécessaires pour informer les parents : date des sessions, modalités d'inscription, horaires ...

Avant chaque nouvel accueil un mail collectif présentant toute les dispositions et l'organisation est systématiquement envoyé à toutes les familles inscrites à au moins l'un des accueils municipaux sur l'année en cours.

Des flyers peuvent aussi être distribués avant chaque session dans les écoles.

Les informations municipales et la presse complètent le dispositif.

Le service enfance dispose également d'un site internet détaillé et régulièrement mis à jour, sur lequel sont accessibles de nombreuses informations concernant l'organisation et le contenu de l'accueil de loisirs.

En interne, les mots et mails des parents, les papiers de sorties, les documents de prévention...

Les plannings, activités et menus sont affichés dans chaque structure.

III-LE PROJET PEDAGOGIQUE :

A- Les objectifs :

Pour que l'enfant devienne grand

Il faut développer son autonomie :

- En l'impliquant dans les tâches quotidiennes ;
- En mettant à disposition du matériel ;
- En le laissant prendre des initiatives ;
- En lui laissant le choix des activités.

Il faut développer ses capacités physiques, sensorielles et intellectuelles :

- En proposant un large choix d'activité diversifiée, adaptée et variée ;
- En proposant des initiations à des pratiques sportives ;
- En testant et expérimentant le monde dans lequel il vit ;
- En favorisant les apprentissages de façon ludique ;
- En développant sa personnalité, sa curiosité et sa créativité.

Il faut qu'il se sente en sécurité :

- En favorisant l'affichage et le fléchage avec des repères spacio temporels ;
- En mettant en place différents moyens de valorisation ;
- En ayant des règles communes ;
- En étant à l'écoute ;
- En prenant en compte les besoins et les possibilités de chacun ;
- En créant des espaces conviviaux, sécurisants et chaleureux ;
- En privilégiant la sécurité physique : trousse pharmacie, fiche de sortie, connaissance des procédures de sécurité et d'évacuation,...

Il faut susciter l'imaginaire et la créativité :

- Avec un accès aux nouvelles technologies « vivre avec son temps » ;
- En mettant en place des activités diversifiées, variées pour développer la curiosité ;
- En privilégiant la sensibilisation lors des activités.

Pour que l'enfant devienne le citoyen de demain

Il faut qu'il se réfère aux valeurs communes :

- En instaurant des règles de vie communes pour les enfants comme pour les adultes ;
- En définissant le négociable et le non négociable ;
- En créant un cadre ;
- En privilégiant les notions de respect (des autres et du matériel) et de liberté ;
- En luttant contre les discriminations en tout genre ;
- En inculquant des notions de politesse, de tolérance ;
- En luttant contre les incivilités ;

Il faut favoriser les relations et les échanges :

- En proposant des temps de bilan et de préparation ;
- En mettant en place des temps d'expression ;
- En favorisant des temps libres ;
- En mettant en place des activités collectives en prônant l'individualité de chacun ;

- En développant les activités intergroupes, inter structure, avec l'extérieur ;
- En proposant des jeux de coopération et de compétition ;
- En prônant la solidarité et l'aide ;
- En créant du lien social : famille ;
- En valorisant les comportements positifs.

Il faut l'initier à l'écologie :

- En désignant sur la base du volontariat des ambassadeurs : lumière, compost,...
- En responsabilisant sur des gestes écologiques ;
- En proposant des activités pensées sous une optique écologique : matériaux de récupération, marche à pied (action non polluante),...
- En favorisant le tri des déchets et des déchets alimentaires avec des visuels et des poubelles adaptées.

Pour que l'enfant s'amuse

Il faut créer un environnement propice :

- En aménageant les espaces (ex : coin lecture et contes des petits), autonomie chez les petits/grands, aménagement personnalisé ;
- En adaptant les activités en fonction du rythme des enfants ;
- En mettant du matériel à disposition ;
- En privilégiant la sensibilisation pour amener l'activité ;
- En prenant les mesures nécessaires en termes de sécurité.

Il faut le faire jouer, jouer avec, laisser jouer et lui donner à jouer :

- En proposant un programme d'activité clair ;
- En recherchant des activités nouvelles ;
- En éveillant la curiosité et l'imaginaire ;
- En proposant des temps libre ;
- En proposant des activités ludiques, riches et épanouissantes ;
- En transmettant un savoir pour permettre un réinvestissement autonome ;
- En modifiant et adaptant les activités quand on voit que les enfants ne sont pas intéressés.

B- L'évaluation :

Des bilans de sessions hebdomadaires sont régulièrement mis en œuvre chaque semaine (de façon plus ou moins informelle). (Systématiquement les mardis après –midi pour les mercredis aérés) Toutefois, des réunions ponctuelles peuvent avoir lieu quand l'équipe de direction en ressent la nécessité.

Après un point fait entre tous les animateurs, les éléments qui paraissent utiles pour la vie du centre sont repris par la direction.

Nos bilans sont divisés en deux parties :

-le bilan pédagogique

-le bilan logistique

Dans le bilan pédagogique, nous faisons un point sur les relations enfants/enfants animateurs/enfants ; le groupe ; relations animateurs/animateurs ; relations animateurs / direction.

Puis, nous abordons les objectifs du projet pédagogique afin de savoir comment ils ont été mis en œuvre, quelles difficultés l'équipe d'animation a-t-elle pu rencontrer ?, ...

Dans le bilan logistique, nous abordons les points liés au transport, au repas, à l'entretien des locaux, au matériel, aux prestataires de services, ...

D'autre part, une évaluation quantitative est faite à chaque fin de session. (Taux de fréquentation, nombre d'enfant par groupe, nombre d'animateur, absences...)

En termes d'évaluation, nous privilégions aussi les stagiaires que nous pouvons accueillir sur le centre lorsque c'est possible.

Nous avons une réelle démarche d'accompagnement et de formation.

IV-CONCLUSION :

Parce que jouer est pour l'enfant un besoin fondamental, la conception de nos activités est envisagée sous la notion de « jouer » sous différents aspects :

-Laisser jouer : L'animateur n'intervient pas dans le jeu des enfants, mais il reste présent et disponible. Il laisse ainsi les enfants choisir et organiser leur activité.

-Faire jouer : L'animateur est le meneur de jeu, l'arbitre ou le démonstrateur... Cette attitude lui permet de faire découvrir des jeux à règles complexes, de réguler les relations par son arbitrage, de réunir un groupe autour d'une activité commune.

-Donner à jouer : L'animateur aménage un espace, rassemble du matériel, propose des situations de jeu.

-Jouer avec : L'animateur est alors un participant comme les autres, partenaire ou adversaire. Son rôle dans le jeu évoluera selon les règles communes.

Dans tout projet d'animation, l'animateur est et doit être le moteur de l'activité.

Pour aller plus loin :

Selon la loi de 1975 : « (...) l'éducation, l'intégration sociale et l'accès aux sports et loisirs du mineur handicapé constituent une obligation nationale. », l'accueil de Loisirs La Péri, par le biais d'un projet, envisage la mise en place d'un accueil individualisé pour l'enfant porteur d'un handicap. Pour favoriser cet accueil, les équipes s'appuient sur différents outils : les protocoles individuels, les entretiens avec l'environnement familial, la formation, les relations avec les différents partenaires.

C'est en jouant et en pratiquant différentes activités que l'enfant peut s'épanouir, découvrir et appréhender la vie en groupe. Les structures d'accueils peuvent renforcer le développement sensori-moteur, émotionnel, social et cognitif des enfants porteur de handicap.